

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19152 - 74ÈME ANNÉE

Communiqué du Parti Communiste Réunionnais à la suite du référendum de Nouvelle-Calédonie

Un scrutin qui ne règle pas le problème de fond du pays Dialogue nécessaire dans un pays coupé en deux

Le résultat du référendum en Nouvelle-Calédonie n'a pas été le raz de marée annoncé contre l'indépendance. Marqué par une forte participation, le vote a vu une majorité pour l'indépendance dans tout le pays à l'exception de la région de Nouméa où se trouve la capitale qui a fait basculer le scrutin en faveur du « non ». Dans la Province Nord, le « Oui » a rassemblé 77,4 % des suffrages, pour un taux de participation de 80 %. Dans la Province des îles, 82 % des suffrages se sont portés sur le « Oui », avec une participation de 61 %. Dans la Province Sud, c'est un tout autre résultat avec 26 % pour le « Oui » avec 83 % de participation. Le « Grand Nouméa » a voté à 78 % pour le « non », avec un taux de participation de 82 %. Il faut également noter que des Kanaks ont suivi l'appel au boycott du scrutin lancé par les partisans d'un vote restreint seulement aux premiers habitants du pays, excluant donc les immigrés.

Objectivement, le « Oui » a donc globalement progressé.

Conscients de la situation fragile, des partisans du maintien dans la France ont déclaré que ce résultat ne remet pas en cause la poursuite du droit à l'autodétermination qui nécessite de construire un consensus. D'ailleurs, un autre référendum portant sur la même question

est toujours possible, il suffit qu'un tiers du Congrès qui sera élu l'année prochaine soit favorable à cette idée. Or, les indépendantistes détiennent aujourd'hui 40 % des sièges au Congrès.

Paris l'avait d'ailleurs confirmé le 4 octobre dernier : « à l'issue des élections provinciales de 2019, si un tiers des membres du congrès de la Nouvelle-Calédonie le demandait, un deuxième référendum portant sur la même question sera organisé dans les dix-huit mois qui suivent cette demande. En cas de nouveau refus de l'accession à la pleine souveraineté, il pourra être suivi d'un troisième référendum ».

Voici un extrait du communiqué diffusé par le parti de Philippe Gommès, Calédonie ensemble, favorable au « non » à l'indépendance : « ce résultat n'est pas une fin. C'est une nouvelle étape de l'histoire de notre pays. (...) Nous devons poursuivre le dialogue avec les indépendantistes afin de construire les consensus nécessaires pour parachever notre émancipation politique et économique au sein de la République, et ainsi, conforter le vivre-ensemble et la paix dans notre pays. (...) afin de permettre l'indispensable poursuite de l'exercice du droit à l'autodétermination, qui est constitutionnalisé, dans un contexte moins contraint que celui résultant de l'application

stricte de l'accord de Nouméa. » Rappelons que Philippe Gommès est un ancien président de la Nouvelle-Calédonie, il est actuellement député.

En conclusion, personne ne considère que ce scrutin puisse régler en quoi que ce soit les problèmes de fond de la Nouvelle Calédonie. Il y a une revendication transversale portée par l'ensemble des habitants, c'est celle de l'émancipation de cette ancienne colonie, émancipation qui aujourd'hui est loin d'être acquise. Tant que l'ancienne puissance coloniale ne règlera pas ce problème fondamental, les préjugés, les peurs, les haines et les incertitudes continueront à hanter la société calédonienne.

Les dirigeants parisiens agir rapidement pour ne pas laisser s'installer les frustrations. Ce qui est vrai pour la Nouvelle Calédonie l'est tout aussi vrai pour les anciennes colonies appelées les Outre-Mer français. Les responsables politiques de France sauront-ils enfin tirer la leçon ?

**Fait au Port, ce dimanche 4 novembre 2018
Le Bureau de presse**

La sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne inquiète à Maurice

BREXIT : l'Europe aura-t-elle encore besoin de sucre de l'océan Indien ?

Le BREXIT aura des conséquences sur les exportations de sucre de Maurice vers l'Union européenne. D'où une inquiétude sur l'avenir de l'industrie sucrière chez nos voisins. La Réunion est dans la même situation que Maurice, car il n'existe plus ni quota ni prix d'intervention pour garantir un revenu rémunérateur au-dessus du cours mondial. Pourtant, cette question ne fait l'objet d'aucun débat à La Réunion.

Le 27 février dernier, un éditorial de « l'Express » de Maurice avait pour titre « Paysage sucrier de Maurice : vers la disparition de notre industrie mère ? ». Cet article analysait les conséquences du BREXIT sur l'accès au marché sucrier européen. Depuis la suppression des quotas en 2017 en Europe, les prix ont baissé et la situation est plus difficile pour nos voisins.

« Ce qui se passe en Angleterre en ce moment, avec les âpres négociations sur le Brexit entre la Grande-Bretagne et l'Union européenne (UE), pourrait bien influencer sur la situation du sucre à Maurice. La raison : l'Europe aura des excédents importants de sucre et la porte des exportations sera donc fermée pour nous dans le futur », explique notre confrère.

« Tous les experts sont certains que le sucre sera en première ligne de la bataille qui s'annonce pour définir l'avenir économique du royaume. Avec le Brexit, les Britanniques pourront produire et/ou vendre la quantité de sucre qu'ils désirent », ajoute « l'Express » qui précise de Tate&Lyle, entreprise agroalimentaire multinationale basée en Grande-Bretagne, a fait ouvertement campagne pour la sortie de l'Union européenne. Or, Tate&Lyle raffine 600.000 tonnes de sucre de canne par an dans ses usines, et en tire plus de 600 produits. Quand Maurice bénéficiait d'un quota en Europe, c'était



Tate&Lyle qui raffinait son sucre. Depuis, cette société se fournit dans des pays où le coût de production est plus faible. De plus, « David Davis, le secrétaire d'État désigné pour négocier la sortie du Royaume-Uni de l'Europe, a travaillé pendant 17 ans chez Tate & Lyle ».

200 euros la tonne de plus qu'en France

L'accent est mis sur un coût de production jugé plus élevé. « L'Express » se base sur les dernières estimations publiées par Landel Mills International dans leur « Global Benchmarking Report » de janvier 2018 dont voici un extrait

• Coût moyen de production du sucre de canne : 405 euros

- Coût mauricien : 595 euros
- Coût brésilien : 260 euros
- Coût thaïlandais : 346 euros
- Coût moyen Beet Sugar Afrique : 342 euros
- Coût moyen de production du sucre de betteraves : 469 euros
- Coût anglais : 291 euros
- Coût néerlandais : 342 euros
- Coût français : 397 euros

Et à La Réunion ?

Cela signifie qu'à Maurice, le coût de production est supérieur au coût moyen du sucre de betterave, qu'il est deux fois supérieur à celui de Grande-Bretagne, et qu'il est 200 euros plus cher que le sucre de betterave produit en France.

D'où de légitimes inquiétudes pour la pérennité de la filière, si les choses restent en l'état.

Ce débat existe à Maurice où les industriels jouent cartes sur table. C'est loin d'être le cas à La Réunion. Pourtant, il n'existe pas autour de La Réunion un mur invisible qui protégerait notre île de l'influence des décisions prises en Europe. Or, si le BREXIT aura un effet sur la production sucrière de Maurice, il est évident que La Réunion sera aussi concernée car elle est dans la même situation que l'île voisine : plus de quota et de prix garanti.

Edito

Le respect de l'Accord de Paris possible avec une certaine classe politique ?

Le 4 novembre a marqué le deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité de Paris sur le climat. Rappelons que cet accord international date de la COP21 qui s'était conclue en novembre 2015 sur un ambitieux programme : limiter la hausse de la température moyenne à 1,5 degré de plus qu'à l'époque préindustrielle. L'ambition vient du fait qu'à ce jour, cette température moyenne a déjà augmenté de 1 degré, et que cette hausse est le

résultat pour l'essentiel du CO2 qui s'est accumulé depuis un siècle dans l'atmosphère. Or, l'extension du modèle de développement occidental dans les pays émergent rend encore plus complexe le respect de cet engagement, car la population de ces États représente plusieurs fois celle des pollueurs historiques, Europe et États-Unis pour l'essentiel.

La marge qui reste est donc égale à 0,5 degré. 0,5 degré n'évitera pas l'accroissement du nombre de phénomènes climatiques extrêmes. Mais cela permet de développer les outils technologiques afin de s'adapter à ses effets. Au-dessus de 0,5 degré, les conséquences seront bien plus importantes, tout comme les investissements nécessaires pour la protection de la population.

Le respect du Traité de Paris impose donc une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre provenant pour l'essentiel des trans-

ports, de la production d'électricité et de la déforestation. Il impose de la part des États et des collectivités une feuille de route visant à rester en dessous de 1,5 degré de plus qu'au début du 19e siècle. Malheureusement, La Réunion ne suit pas le bon chemin. La part des énergies responsables des émissions de gaz à effet de serre est en augmentation. C'est la conséquence du choix de la Région de privilégier le tout-automobile en basculant les crédits prévus pour le futur train dans une hypothétique route en mer. Les Réunionnais constatent quoti-

diennement les effets de l'accroissement continu du parc automobile favorisé par la politique de la Région.

Le respect du Traité sur le climat impose une nouvelle politique. Cela interroge sur une certaine classe politique au pouvoir à la Région, dont les actes ont pour résultat de faire croire à l'opinion que La Réunion sera préservée d'un phénomène mondial auquel elle contribue : le changement climatique.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

L'exemple de Maurice inspire-t-il Tereos ?

127.000 tonnes de sucre importées à Maurice pour être raffinées et réexportées

Face à la fin des quotas en Europe et dans la perspective d'un accès encore plus difficile au marché européen en raison du BREXIT, l'industrie sucrière mauricienne a fait son virage vers l'industrie de la canne. La production sucrière est en baisse, mais les raffineries tournent à plein régime. L'an dernier, Maurice a importé pour 127.000 tonnes de sucre pour ses raffineries, soit presque l'équivalent de la quantité de sucre réunionnais voué au raffinage. Dans ce volume, plus de 100.000 tonnes étaient en provenance du Brésil, car même avec le transport le sucre brésilien est moins cher que le sucre mauricien. Une fois raffiné, le sucre est ensuite exporté. Voici de quoi apporter un éclairage sur le projet de raffinerie de Tereos que les planteurs ont découvert en juillet dernier, à l'occasion de la visite du ministre de l'Agriculture visant à assurer à l'industriel le soutien de la France pour cette initiative.

La fin des quotas sucriers est lié à une plainte déposée contre l'Europe par les plus grands pays exportateurs de sucre devant l'Organisation mondiale du commerce. L'Union européenne a alors été sommée par l'OMC de se mettre en conformité en cessant de protéger sa production. En conséquence, la réforme du marché sucrier de 2006 préparait la future abolition des quotas. Elle faisant de l'Union européenne un importateur net de sucre. La première conséquence importante a été la suppression par l'Europe du Protocole Sucre en 2009, qui garantissait un accès privilégié au marché européen pour les producteurs des anciennes colonies européennes, les États du groupe ACP. Cela fait que depuis 2009, les producteurs de sucre de Maurice ne bénéficient plus d'un quota et donc d'un prix garanti pour exporter vers l'Union européenne. Mais une fenêtre restait ouverte avec la baisse des quotas de production des industriels européens. Cela obligeait ces derniers à se tourner vers des fournisseurs de sucre pour garder leur part de marché en Europe.



Usine de production de sucres à La Réunion.

**Capacité de raffinage :
400.000 tonnes par an**

En intégrant toutes ces données plusieurs années avant l'échéance, cette question a été traitée chez nos voisins comme une affaire d'État. Ceci a entraîné une restructuration de la filière à Maurice. L'île s'est dotée de moyens pour raffiner sur place le sucre brut en sucre blanc, dans la perspective de nouer un partenariat avec des industriels européens. En effet, c'est également en

2009 que l'Union européenne a ouvert totalement son marché aux sucres en provenance des PMA (pays dits « les moins avancés »). La plupart des pays de notre région sont des PMA, notamment la Tanzanie, le Mozambique ou Madagascar. Les producteurs mauriciens savaient qu'ils ne pouvaient pas aligner leurs prix sur ceux de cette nouvelle concurrence pour le sucre brut. De là résulte la décision de se tourner vers l'exportation de sucre blanc, au prix plus rémunérateur.

Comme elle s'y est pris plusieurs années avant, Maurice avait donc construit son alternative à la fin de son quota. Nos voisins ont même bénéficié d'un accompagnement conséquent de l'Union européenne, avec une aide annuelle d'un milliard de roupies, soit 24 millions d'euros, versée directement dans le budget de l'État mauricien, et cela pendant 7 ans.

Ceci permit à Maurice de décrocher un contrat de fourniture de sucre blanc à Südzucker, leader du marché européen et donc un des concurrents de Tereos. La capacité industrielle installée à Maurice permettait de produire 400.000 tonnes de sucre blanc.

Baisse de production de sucre à Maurice

Cette stratégie était transitoire, car il était évident que la suppression des quotas en Europe allait avoir de nouvelles conséquences. Depuis le 1er octobre 2017, les usines européennes peuvent produire sans contrainte. Les industriels ont anticipé la fin des quotas en diminuant drastiquement leurs coûts de production, par l'amélioration de leurs procédés et l'allongement de la campagne de récolte des betteraves. D'après dernières estimations publiées par Landel Mills International dans leur « Global Benchmarking Report » de janvier 2018, le coût de production d'une tonne de sucre en France est de 397 euros, ce qui est 200 euros de moins qu'à Maurice.

Avec la fin du contrat de Südzucker, les Mauriciens ont trouvé d'autres débouchés avec Cristal Union pour 130.000 tonnes de sucre par an jusqu'en 2019 avec possibilité de reconduction ultérieure, et avec British Sugar, pour une quantité de 100.000 tonnes de sucre par an.

Depuis plusieurs années, la production sucrière de Maurice suit une courbe descendante : 355.000 tonnes en 2017, aux alentours de 330.000 tonnes cette année. Mais le secteur de la raffinerie tourne à plein régime, car des importations compensent la baisse de matière première locale. En effet, en 2017, 126.000 tonnes ont été importées à

Maurice, dont 102.000 tonnes en provenance du Brésil, explique « L'Express » du 29 octobre dernier qui a interrogé Devesh Dukhira, Chief Executive Officer (CEO) du Syndicat des sucres sur ce point :

« [Devesh Dukhira] explique à ce titre qu'il s'agit de sucre roux importé pour être raffiné sur l'île avant d'être exporté. Une petite partie est également destinée au marché local. Les 24.000 tonnes restantes, ont, pour leur part, été importées par d'autres importateurs et distributeurs indépendants. Il s'agit ici de sucre blanc importé de l'Union européenne (l'Allemagne, la France, le Portugal ou encore la Belgique). Fait intéressant : Maurice importe également du sucre de la Thaïlande ou encore de l'Inde (deuxième plus gros producteur mondial de sucre de canne), de l'Afrique du Sud, des Émirats arabes unis (E.A.U) et même du Swaziland. Cela, bien que le tonnage soit nettement inférieur (190 kg du Swaziland et 1,2 tonne des E.A.U en 2017).

Taxe de 80 % sur les sucres importés à Maurice

« L'Express » précise que « Maurice est un marché ouvert et que, par conséquent, des commerçants ou autres importateurs sont libres de faire venir du sucre de l'étranger, souvent à des prix inférieurs que celui produit localement. Raison

pour laquelle le gouvernement a récemment augmenté la taxe sur les sucres importés à 80 %, à la demande des opérateurs et du Syndicat des sucres ».

Cette mesure vise à faire face à la baisse du cours mondial du sucre, et à la hausse du coût de production à Maurice. Il est à noter que le gouvernement mauricien a pris la décision de taxer à 80 % les sucres importés afin d'obliger l'industrie du raffinage à acheter plus de sucre mauricien. Cette mesure vise à sauvegarder l'existence de plantations de sucre à Maurice, car sans cette taxe, la logique du profit conduirait à raffiner exclusivement du sucre importé.

Quand Tereos va mettre en service sa raffinerie, quelle est la garantie qu'il soutiendra le développement de la production sucrière réunionnaise alors qu'il pourra se fournir en sucres importés beaucoup moins chers ? Il est en effet difficile de croire qu'une taxe de 80 % soit mise en place pour contrer les importations de sucres bruts pouvant être raffinés. A moins que comme les producteurs de sucre de Maurice, Tereos prenne l'initiative de demander à la France de se battre pour imposer cette taxe de 80 % afin de sauver la filière canne-sucré de La Réunion. Ce sera un test probant pour savoir où se situent les intérêts de Tereos.

M.M.

In kozman pou la rout

« Si ou la poin lo shien pou alé la shass, ou naka amenn kabri »

Mi koné pa si étan jenn zot la parti la shass. Pé sfèr zordi zot i sava ankor la shass ? L'èrla mi koné pa si zot i amenn lo shien la shass avèk zot, sansa si zot i amenn pa. An touléka, sak mi rapèl sé kan moin lété jenn moin téi amenn pa lo shien la shass avèk moin. Lé vré in shien i pé z'ète bon pou fé lèv kisoï pèrdri, kisoï pizon ramyé, kisoï lyèv, défoi mèm tang... mé la pa toutan ou néna in shien out dispozisyon. Alor in kozman antiyé i di konm sak zot la lir an-o la. Mé a bien kalkilé in kou d'valval i pé fé lèv in zibyè par li mèm, sansa in shasèr i pé fé dézord pou sa... Astèr si ou i lir bien kozman an-o la, ou i pé dmandé kosa li invite aou pou fé. Pou moin li invite aou si ou néna pou fé in n'afèr é si lo zouty ou néna la pa bon, ébin ou i fé konm ou i gingn - ou out méyèr posib ! Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Oté

Zistoir Jano avèk son troi kabri-morso niméro -1-

Jano l'avé troi kabri : inn té blan, inn té maron é l'ot lété noir. Shak gran matin lo marmaye té amenn son troi shèv manzé dann lo méyèr karo zèrb li té i pé trouvé. Lo zour mi di azot la, Jano la lèw bonèr épi li la parti avèk son shèw, diréksyon in karo zèrb Laba dann lé o Boi d'nèf Sind-dni.

L'avé inn foi pou inn bone foi mésyé lo foi la manz son foi avèk in grinn sèl ! Landroi Jano té i pass l'avé in karo patat klotiré avèk in griyaz é shak foi li té i pass koté lo karo patat li téi di konmsa : « Si in zour néna in bèl trou dann griyaz, koman mi débrouye mon kari avèk so bann shèw-la ? ». Zistoman lo matin mi anparl azot ala ké Jano i oi in gro trou dann griyaz é bann shèw zot osi zot i oi sa épi, malèr d'malèr, malèr d'maléré ala lo troi shèw i travèrs la klotir é i rant dann karo patat é la, lèss azot fé déga.

Jano, li osi li rant dann lo karo é ki avèk in galé, ki avèk in boi li mète a fé kour son troi shèw, mé lo shèw i s'anfoutsa. Zot i sote a droit, zot i sote a gosh é Jano i pé pa fé arien pou fé sort azot dann karo... L'èrla Jano i arsort dann karo épi i asiz dsi in rosh é li mète a gropléré.

In moush a myèl i pass présé pars li sava bitine in karo flèr, li la fine ropéré, mé kan li oi lo pov marmaye apré pléré li arbate aryèr épi li di lo Jano :

« Jano, akoz ou i plèr ?

-Mi plèr pars mon troi kabri i dézobéi amoin é anplis zot l'aprè mète lo kao dann karo patat mésyé Blan-Léo-la. Pou sa mèm mi plèr, é mi rode inn pou ède amoin fé sort mon bann kabri. »

Moush-a-myèl i kalkil épi li di :

« Mésyé Jano, mi pé fé sort out kabri déor par pityé pou out sagrin mé kosa ou i done moin ?

-Mi done aou sak ou i vé provi ké la pa tro difisil pou fèr, é i kout pa tro shèr ! »
Lé dé i fé shèk pou fé oir zot lé bien dakor

Kriké ! Kraké ! La klé dann mon posh, la taye dann ouit sak.

La suite pou zoinal mardi.

Justin